

Compte rendu du conseil syndical **Séance du 12 juin 2018 en mairie de Pessans**

Etaient présents : Sébastien Marsoudet, Marie-Laure Vuillermoz, Maryvonne Ragot, Dominique Prillard, Didier Gavignet, Philippe Edme, Anne-Claude Chretien, Blandine Gaudin, Benoît Hugues, Emmanuelle Chevroton, Gaëlle Cellier, Anne-Lise Humbert, Marc Jacquot, Jean-Michel Roy
Et S. Faivre, invitée

Secrétaire de séance : Dominique Prillard

ORDRE DU JOUR :

- Situation des emplois
- Ecole :
 - * sécurité mur école
 - * chauffage défectueux
 - * plan d'affichage
 - * travaux sur alarme
- Assainissement :
 - * STEP
 - * Maintenances, divers
 - * Bassin à vider
 - * décision modificative budgétaire
- Renouvellement convention centre de gestion
- Décision modificative budget assainissement
- Médiathèque : des nouvelles
- Questions diverses

➤ **Situation des emplois**

P. Edme explique qu'il y a des sujets lourds à porter notamment suite au passage aux 4 jours d'école qui se répercute sur les emplois.

Et en plus l'inspection académique revient sur sa promesse de ne pas fermer une classe à la rentrée prochaine alors que le syndicat avait accepté la fusion de l'école élémentaire et maternelle sous cette condition.

L'inspecteur d'académie argumente qu'il y a 9 élèves de moins d'inscrit que prévus au départ, qu'il ne peut donc pas tenir ses engagements.

S. Faivre précise que l'inspecteur lui a parlé de 230 élèves, il ne fait plus la distinction entre élémentaire et maternelle depuis la fusion, donc les 9 élèves en moins sont sur la totalité de l'effectif.

De plus suite à une réunion avec la communauté de communes Loue Lison, une loi pour l'intégration des enfants handicapés doit imposer aux collectivités l'intégration de ces enfants à hauteur de 50 % en 2020 et 80 % en 2022 ; ce qui voudrait dire que l'école de Quingey devrait intégrer environ 15 élèves en 2020, soit un gros investissement pour les enseignants.

S. Faivre, P. Edme et G. Cellier vont rencontrer l'inspecteur ce jeudi 14 juin.

P. Edme : concernant le personnel du SIPQ 2 situations sont à prendre en compte :
tout d'abord de septembre 2018 à décembre 2018 et ensuite à partir de janvier 2019 avec le départ en retraite d'une ATSEM.

Il rencontre avec Gaëlle Cellier tout le personnel vendredi 22 juin et essaie de maintenir les emplois.

Le remplacement de l'ATSEM se fera par C. Grass actuellement en poste.

Un poste d'adjoint technique de 9 heures hebdomadaire est à supprimer, certains postes auront une diminution du temps de travail.

Accord à l'unanimité des membres

➤ **Ecole**

- Frais scolaire : la commune de Liesle refuse de payer les frais scolaires pour un enfant dont les parents ont déménagé.

Le syndicat devra faire un courrier au directeur d'école pour ne pas inscrire d'enfant de communes extérieures sans nous prévenir afin de vérifier avec la commune de domicile.

Sachant qu'un enfant a le droit de finir le cycle dans la même école, les cycles sont dorénavant : Petite, moyenne et grande section – CP, CE1 et CE2 – CM1, CM2 et 6^{ème}.

- Grève : le syndicat doit organiser un service minimum quand au moins 25 % des enseignants font grève. Un stage de 1^{er} secours est mis en place pour le personnel SIPQ et Francas, le coût de 600 € pour 10 participants est partagé entre le syndicat et les Francas

- Projet Educatif Du Territoire (PEDT), l'inspection académique demande aux collectivités s'il est maintenu car il était au départ lié à la réforme des TAP. Ce PEDT permet au centre de loisirs de réduire le nombre d'animateur.

- Travaux : M. Jacquot

Sécurisation : le devis pour l'alarme avec l'entreprise Feuvrier est validé

Problème de chauffage suite aux orages, une partie est réparée, en attente de remise en état du tableau électrique.

M. Jacquot étudie l'ouverture d'un passage (à la place d'un placard) pour avoir un accès sur la totalité du 1^{er} étage de l'école élémentaire.

Un enfant est tombé du mur derrière le petit chalet, il faut prévoir de le rehausser par un grillage, un devis sera demandé à l'entreprise Gavignet Hervé.

CLSH : Une réunion a eu lieu avec le Château d'Uzel, les Francas et des parents d'élèves sur la façon de concevoir les menus avec l'introduction du bio.

Une visite au Château d'Uzel sera prévue en automne.

Suite au problème d'accueil pendant le temps de midi, une proposition sera faite pour l'utilisation d'une salle qui est libre au RDC de l'école élémentaire pour une salle d'activité pour les grands et à la maternelle une salle de loisirs pour les petits.

ML Vuillermoz propose le don de livres lors du désherbage de la médiathèque.

➤ **Assainissement**

M. Jacquot : le dossier d'épandage avance tout doucement, la personne de la chambre d'agriculture en charge du dossier est partie sans que l'on soit au courant.

Les analyses sont faites, elles sont bonnes.

B. Hugues, agriculteur, précise qu'il n'a rien reçu de la chambre d'agriculture.

Décision modificative budgétaire suite à une erreur soit 2 recettes supplémentaires : art. 2803 chap. 040 + 1 € et art. 777 chap 042 + 5 364 € concernent les amortissements. Accord à l'unanimité.

➤ **Renouvellement convention centre de gestion**

La convention avec le centre de gestion pour un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels est arrivée à échéance.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres donne son accord et autorise le Président en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le centre de gestion du Doubs

➤ **Médiathèque**

ML Vuillermoz souligne que l'équipe fonctionne bien, Gaëtane Vuillemin recherche un complément d'emploi et serait intéressée par le poste de secrétariat mutualisé de la communauté de communes.

S.Faivre explique que la personne qui sera recrutée devra avoir des compétences en comptabilité publique.

Les fiches de poste ont été revues avec le personnel, sur leur demande, la responsable de la médiathèque doit être sur le poste d'adjoint du patrimoine et non le poste d'adjoint d'animation.

Point sur le projet « passeur de livres » qui n'a pas fonctionné, revoir la communication.

Horaire d'ouverture à revoir suite aux changements des horaires scolaires.

Concernant le bâtiment, ML Vuillermoz remercie M. Jacquot qui s'occupe à nouveau d'un problème avec l'ascenseur suite aux orages, problème de fermeture de la fenêtre côté balcon.

Le coût de l'armoire pour le rangement de produit d'entretien et divers matériels est de 565.42 € TTC, il faut faire une décision modificative au budget car la somme prévue est de 500 €.

Soit une augmentation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 100 € à prendre sur l'excédent de fonctionnement et l'augmentation de la dépense d'investissement art. 2184 mobilier de 100 €. Accord à l'unanimité.

Le nettoyage d'une partie des vitres se fera par l'agent technique, du matériel sera acheté, l'escabeau sera emprunté à la micro crèche. Le nettoyage par une entreprise avec nacelle se fera tous les 2 ans.

➤ **Questions, informations diverses**

- pas beaucoup de retour sur l'exposition FRAC

- le plan du cimetière avait été fait par le cabinet Robert, mais il n'y a pas de corrélation avec les concessions papier. Le géomètre refait une proposition pour 3 062 € TTC, dans l'attente d'une négociation.

- B. Hugues demande à Mme Faivre pourquoi le syndicat doit changer de secrétariat.

S. Faivre explique que la commune de Quingey a besoin de récupérer des heures de secrétariat, vu le temps passé pour l'établissement des cartes d'identité qui ne se font plus dans les autres mairies du secteur.

Un poste de secrétariat mutualisé par la communauté de communes serait mis en place sur Quingey au 1^{er} janvier 2019, dans les locaux de la communauté de commune, ce poste pourrait être un mi-temps pour le SIPQ et un mi-temps pour du dépannage aux communes.

- M. Jacquot informe qu'il n'y a pas de maintenance sur les équipements de prélèvements mensuels de la STEP, la SAUR propose un forfait de 280 €.

P. Edme estime que vu les pénalités qui devaient être appliquées à la SAUR, ils peuvent prendre en charge ce contrat de maintenance.

- S. Faivre informe les membres du syndicat que la commune réfléchit à un aménagement sur le secteur du calvaire. Les garages en face de la médiathèque et la maison « Doillon » seront démolis, des places de parking seront créées dans la continuité du parking existant, et un espace végétal avec quelques jeux sera créé.